

Le handicap auditif

En France, environ 5 millions de personnes sont concernées par des déficiences auditives



Le saviez-vous ?

La langue des signes française, est une langue nationale ; elle est reconnue comme langue à part entière depuis 2005 !

Définition

Le **handicap auditif** est la conséquence ou l'impact dû à une **déficience auditive**. On parle de déficience auditive lorsqu'un individu rencontre des difficultés à entendre. La déficience auditive peut prendre plusieurs formes, elle peut être légère, moyenne, sévère ou bien profonde.

Abus de langage :
"sourd-muet"
Une personne sourde est en capacité de parler !

Causes

Une déficience auditive peut être **congénitale** ou **innée**. C'est-à-dire que la déficience survient dès la naissance. Les causes seront ainsi liées à des facteurs génétiques, des infections ou encore des complications survenues durant la grossesse.

Une déficience auditive peut être **acquise**. C'est-à-dire que la déficience se déclenche au cours de la vie. Le vieillissement, un traumatisme, les maladies infectieuses, certains médicaments ou encore l'exposition à de hauts niveaux sonores peuvent être des causes de la déficience.



"Bonjour"

Célébrité

Beethoven est devenu sourd au cours de sa carrière.

Conséquences

De nombreuses conséquences peuvent être ressenties lorsqu'un individu a une déficience auditive.

L'**expression orale** peut être difficile pour une personne malentendante car il est nécessaire d'entendre des sons pour être en capacité de les reproduire. En revanche, anatomiquement et physiologiquement, une personne avec une déficience auditive est en capacité de parler. Cette difficulté d'oralisation ajoutée à cette perte auditive complexifie **la compréhension du monde environnant**.



Les lieux bruyants sont aussi problématiques pour les individus souffrant d'une déficience auditive. Les appareillages auditifs permettent d'augmenter certaines fréquences sonores. Ainsi, les sons sont amplifiés et cela peut provoquer de la **gêne** et de la **fatigue**, et parfois même des **douleurs**.

En évitant certains environnements non compatibles à la situation de handicap, une personne souffrant de déficience pourra être amenée à **s'isoler socialement**, et par conséquent développer **d'autres troubles sévères** (troubles de l'humeur, dépression, etc...).

Le saviez-vous ?

Le handicap auditif n'altère pas les capacités intellectuelles.

Moyens de compensation

- Les prothèses auditives :
 - Les appareils auditifs
 - L'implant cochléaire
- Boucle magnétique
- Amplificateur individuel
- Synthèse vocale
- Aide humaine : interprète langue des signes ou interface de communication
- Preneur de notes
- ...

Conseils



Une personne déficiente auditive n'osera sûrement pas vous demander de répéter plusieurs fois, ainsi vous pouvez **privilégier l'écrit** pour transmettre des informations. Essayez le plus possible de vous **placer face à la personne** lorsque vous vous exprimez. **Ne surarticulez pas**, cela déforme votre bouche, et la personne ne pourra pas utiliser la lecture labiale.

Il est nécessaire dès la première rencontre d'identifier les besoins et les difficultés rencontrés par la personne. Cela permettra d'éviter toute erreur de compréhension. N'hésitez pas à **solliciter les référents handicap** de votre structure !!



Il existe un dictionnaire en langue des signes accessible sur internet et/ou via une application mobile : ELIX